

Plateforme Revendicative

Introduction

Les Français sont invités depuis le 15 janvier et jusqu'au 15 mars à participer au grand débat national voulu par le Président de la République, afin de répondre au mouvement des gilets jaunes.

Quatre thèmes sont mis en débat : fiscalité, organisation de l'État et des collectivités, transition écologique, démocratie et citoyenneté. Si ces thèmes recourent nombre des préoccupations des gilets jaunes, très vite les revendications d'un mouvement plus large ont mis au cœur des débats, le pouvoir d'achat, la justice sociale, la démocratie directe.

Ce mouvement dépasse le simple ras-le-bol fiscal et témoigne plus largement d'un sentiment d'une non-prise en compte des besoins sociaux d'un nombre grandissant de familles populaires.

Qu'il s'agisse des problématiques scolaires, de celles liées à la répartition des richesses, aux transports et à la mobilité, une grande partie des aspirations des classes populaires et moyennes n'est pas prise en compte par les politiques publiques.

Les revendications recourent celles de l'ensemble des familles populaires car elles portent bien sur leurs difficultés de vie au quotidien :

- le coût du logement et de les dépenses contraintes comme les énergies, l'alimentation, la santé
- les emplois précaires, salaires trop bas et des temps de déplacements trop longs pour aller travailler, leur rythme de travail parfois difficilement compatibles avec l'organisation de la vie familiale
- le système de santé et les déserts médicaux
- le manque ou l'insuffisance des modes d'accueil de la petite enfance
- le sentiment d'isolement avec une inquiétude grandissant face à l'avenir....

Depuis 5 ans, La CSF dénonce les réformes des politiques publiques en France qui ont eu tendance, à se focaliser sur les plus pauvres avec la multiplication des politiques de mise sous conditions de ressources tout en confortant les plus riches, avec des réductions d'impôts dont la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Les français n'arrivent pas à accepter cette suppression et revendiquent une réelle justice fiscale.

Or les questions suggérées dans la lettre du Président de la République visent à faire préciser les conditions dans lesquelles, il faut réduire les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) et les dépenses publiques. Cela est totalement à contre-courant des besoins des familles modestes !

Pour La CSF, si les Français réclament moins de prélèvements, ils réclament aussi des Services publics de proximité de qualité (santé, éducation, transport et des revenus pour vivre dignement...).

La CSF considère que ce grand débat doit être l'occasion, pour le gouvernement et le Président de la République, de refonder le contrat social pour une société plus juste et plus solidaire.

L'accès aux droits, un préalable pour parvenir à la justice sociale

Dans un contexte de difficultés, tant économiques que sociales pour les familles, il apparaît indispensable de lutter contre l'isolement des territoires et des populations qu'ils englobent.

Il est encore plus essentiel en cette période, de garantir un socle de droits et de consolider les familles dans ces droits afin de prévenir les phénomènes de non-recours mais également de défiance et de crispation de la société.

Le droit à un logement décent, à accéder à des soins de qualité, à une offre scolaire homogène et ambitieuse, à des services publics efficaces, aux techniques et moyens ouvrant sur la société et sur le monde, à une offre culturelle pour tous, à être défendu ou représenté par des associations reconnues et soutenues... sont autant de domaines fondamentaux pour garantir une amélioration de la vie et de la confiance des citoyens.

Ce n'est qu'une fois ce postulat de droits assuré que l'on pourra construire les réformes visant à rétablir la justice sociale, à améliorer la vie de toutes les familles et tenter d'amener le pays vers une sortie de crise profitable à tous !

Politique familiale

Une politique familiale pérenne pour la sécurisation des familles

La politique familiale repose sur deux logiques majeures qui ne s'opposent pas :

- Garantir que le fait d'avoir des enfants n'entraîne pas une perte trop importante du niveau de vie.
- Assurer à tous les enfants un niveau de vie minimal, les enfants n'étant pas responsables de la faiblesse des revenus de leurs parents.

La politique familiale repose sur une combinaison harmonieuse entre les prestations familiales et sociales et une politique fiscale en faveur des familles. Elle permet aux familles d'accéder à un ensemble de services (crèches, écoles...).

Or, la politique familiale est remise en cause dans ses fondements : plus d'universalité et non augmentation des allocations qui touchent tout particulièrement les classes moyennes et défavorisées ; les baisses de prélèvements sociaux qui impactent déjà le financement de notre protection sociale et des retraites.

Depuis plusieurs années, un plan sévère d'économies affecte toutes les branches de la protection sociale et plus particulièrement la politique familiale (baisse du quotient familial et mises sous conditions de ressources et baisse des allocations familiales, la réforme du congé parental, baisse de la prestation d'accueil du jeune enfant ou la sous-évaluation des prestations familiales, la baisse de l'APL...) alors que le pouvoir d'achat des familles est de plus en plus impacté par le poids des dépenses familiales, de plus en plus contraintes. D'où la nécessité de renforcer la politique familiale en concertation avec les représentants des associations familiales.

La CSF revendique l'universalité des allocations familiales comme un moyen de compensation du coût de l'enfant

• Revenir à l'universalité des allocations familiales

Pour La CSF la redistribution doit se faire par la voie de l'impôt et des cotisations mais non par la mise sous conditions de ressources des allocations familiales. Les allocations familiales sont un droit ouvert par l'arrivée de l'enfant et pour l'enfant. Il relève de notre système de protection sociale basé sur la solidarité entre ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas.

• Supprimer la modulation des allocations familiales

La modulation constitue un 1^{er} pas vers la mise en cause de l'universalité de notre système d'assurance maladie. Avec les mêmes arguments que ceux avancés aujourd'hui, il pourra être jugé normal, demain que chaque assuré social bénéficie d'un remboursement de ses frais de santé à proportion de ses revenus.

• Rétablir le versement de la prime de naissance à partir du 7^{ème} mois de grossesse.

• Créer un droit nouveau par l'attribution des allocations familiales du premier au dernier enfant.

La prise en compte des besoins de présence parentale

Au cours des dernières années, des politiques visant la conciliation vie professionnelle - vie familiale ont été mises en place, notamment des dispositifs d'accueil de la petite enfance et le droit aux congés parentaux. Ces politiques de conciliation, souvent destinées aux parents de jeunes enfants qui travaillent, doivent tenir compte des évolutions contemporaines de la famille, quelle que soit la situation.

Les politiques de conciliation, qu'il s'agisse d'aménagements du temps de travail ou de la fourniture de services, doivent s'adresser à tous, indépendamment de la situation parentale ou de l'âge des enfants.

La garantie d'une offre quantitative et qualitative pour l'accueil du jeune enfant

La qualité des modes d'accueil et la formation des professionnels constituent des enjeux majeurs pour le développement et l'épanouissement du très jeune enfant. Or, les parents sont confrontés à une pénurie des modes d'accueil. Seulement 40 % des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'un mode d'accueil. Malgré un effort pour augmenter le nombre de berceaux et améliorer la formation des professionnels de la petite enfance, il reste encore beaucoup à faire.

Pour La CSF, dans un souci de qualité de l'accueil du tout petit et de sa famille, les équipements collectifs doivent bénéficier d'une politique ambitieuse d'aide au développement et au fonctionnement. Dans le même temps, les prestations de services aussi bien que la PAJE doivent permettre de limiter le reste à charge pour les familles.

La CSF propose

- L'annulation de la prestation partagée d'éducation de l'enfant, en rétablissant le libre choix des parents pour les congés parentaux, jusqu'aux trois ans de l'enfant. Pour cela, il est primordial de compenser la perte de revenus des parents, générée par la cessation d'activité, tout en veillant à ce que les trimestres liés à la retraite y soient inclus.
- Une réponse à la demande des parents d'enfants plus âgés ou d'adolescents, (certes différente de celle des parents de tout-petits mais d'égale importance) en envisageant un congé parental fractionnable jusqu'aux 12 ans de l'enfant.
- La prise en compte de la situation des personnes proches aidants familiaux (personnes âgées ou handicapées).

Égalité de traitement des familles avec enfants devant l'impôt

La CSF a toujours revendiqué une réforme globale de la fiscalité et dénoncé la suppression de l'impôt sur les fortunes et la concentration de la richesse entre les mains d'une petite minorité. Les familles peinent à faire face aux dépenses contraintes, situation qui s'aggrave d'année en année : crise du logement avec des loyers exorbitants, les augmentations des prix du gaz, de l'électricité, de l'isolation des personnes de plus en plus fragiles...

D'après l'ONG Oxfam, cette concentration des richesses s'est encore accentuée en 2018.

D'une manière générale, la fortune des milliardaires dans le monde a augmenté au rythme de 2,5 milliards par jour, alors que celle de la moitié la plus pauvre de la population de la planète a chuté de 11 %.

Pour La CSF, ce fossé qui s'agrandit entre les riches et les pauvres constitue à la fois un frein pour lutter efficacement contre la pauvreté (moins d'impôts donc moins de moyen pour les solidarités nationales) et va à l'encontre du développement des emplois (distribution de dividendes plus forte que les investissements).

Par ailleurs, le seul élément de notre système fiscal visant à réduire les inégalités verticales, c'est l'impôt sur le revenu. Or, le système actuel est faiblement progressif pour les classes moyennes puis devient régressif pour les 5 % les plus riches. La CSF tient à la « familialisation » de l'impôt sur le revenu, elle constate que le quotient familial, visant l'équité entre les familles, opère une redistribution à l'envers et exclut du champ de cette équité, de nombreuses familles modestes, non imposables.

La CSF propose

La mise en place d'un abattement forfaitaire sur l'impôt, égal pour chaque enfant. Cet abattement forfaitaire peut donner lieu à un crédit d'impôt lorsque la famille est non imposable.

Éducation et parentalité

Une politique de l'éducation à la mesure des enjeux

L'éducation est une des réponses aux grands défis de demain : défis économiques, sociaux et culturels.

La CSF demande donc que les enfants soient au cœur du système éducatif pour que celui-ci remplisse sa finalité : la réussite et l'épanouissement de tous les enfants.

Pour répondre à ces défis majeurs La CSF demande :

- **L'acquisition des savoirs de base pour tous les enfants** : lire, écrire et compter mais aussi s'adapter, s'ouvrir à une société qui change, dans un esprit d'ouverture aux langues ainsi qu'au numérique., s'engager dans l'apprentissage du vivre et du faire ensemble, non pas en le décrétant, mais en créant les conditions pour le permettre.
- **Un plan d'éducation au numérique** en développant chez les enfants un esprit critique par rapport à ses enjeux et à ses risques en lien avec les parents afin que ceux-ci puissent exercer leur rôle protecteur et d'accompagnement.
- **Une véritable gratuité de l'école** avec un taux de TVA réduit pour les fournitures scolaires considérées comme des biens de consommation de première nécessité.

Pour La CSF, il est nécessaire d'engager une réforme en profondeur de la formation initiale et continue des enseignants qui permettrait de :

- Mieux appréhender les réalités sociales, économiques, culturelles dans lesquelles vivent leurs élèves, faire de ces diversités culturelles une richesse dans une classe et non les considérer comme un handicap.
- Susciter des méthodes interactives qui développent l'autonomie, la construction collective de savoirs, l'entraide et cultivant ainsi une pratique et une culture commune.

Réformer les filières techniques et professionnelles

Il faut aujourd'hui reconnaître et valoriser tous les types de compétences et de savoir-faire afin de permettre à chaque jeune la meilleure insertion professionnelle possible.

La CSF propose

- L'actualisation de l'enseignement professionnel qui associe une solide culture générale à une pratique professionnelle afin que les jeunes puissent développer toutes leurs facultés d'adaptation et capacités d'évolution.
- Le renforcement des dispositifs d'accompagnement éducatif des jeunes en apprentissage pour prévenir les ruptures de contrats d'apprentissage.

- Le développement des liens entre les entreprises, l'éducation nationale ou les centres de formation, pour que chaque jeune puisse avoir un lieu d'apprentissage, un lieu de validation de la formation qui lui conviennent.

L'orientation des jeunes à la hauteur des besoins

Faute d'une connaissance suffisante des contenus des formations et des conditions d'exercices du métier, des jeunes se retrouvent dans des filières professionnelles, technologiques ou universitaires non ou mal choisies. Cela peut entraîner des abandons, sans qualification en fin de scolarité, ce qui leur bloque l'entrée sur le marché du travail.

La CSF demande

- L'introduction dans les programmes, et dès le primaire, d'une découverte des métiers, du monde du travail par le biais de témoignages de professionnels ou de visites sur site.
- Un accompagnement des jeunes par les enseignants pour la recherche de lieux de stages.
- La création d'un service d'orientation géré à l'extérieur de l'établissement scolaire avec quatre acteurs essentiels autour des jeunes concernées.
 - Les parents, dont le rôle de participation reste essentiel.
 - L'établissement scolaire : lieu d'apprentissage et de formation contribuant à l'épanouissement personnel et intellectuel des enfants et des jeunes.
 - Le centre d'orientation, à l'extérieur de l'établissement scolaire composé de professionnels de l'orientation, d'organisations de parents et de familles.
 - Les entreprises, institutions et associations qui viennent compléter le réseau en recevant les jeunes en stage.
- Le développement des dispositifs de terrain qui fonctionnent : maisons des familles, mallettes des parents, cafés des parents, ateliers parents enfants.

Habitat et cadre de vie

L'état doit reprendre sa place dans le financement public du logement social

Le système de financement du logement social doit reposer sur la solidarité nationale. La création du « Fonds National des Aides à la Pierre » conduit l'État à se désengager. **La CSF demande à ce que l'État redevienne majoritaire parmi les financeurs de ce fonds.**

Les baisses de l'aide à la pierre entraînent une construction de logements sociaux avec des loyers beaucoup plus élevés. Les aides à la personne, devenues aléatoires, n'arrivent pas à compenser cette augmentation du coût de construction des logements neufs. En outre, elles tiennent insuffisamment compte du coût réel des charges locatives.

La CSF revendique

- Une revalorisation des aides à la pierre avec l'obligation que l'État soit le financeur majoritaire.
- Un soutien financier de l'État dans le domaine des travaux d'économies d'énergie afin de lutter contre la précarité énergétique.
- Que les aides au logement ne tiennent compte que du revenu imposable (et non du patrimoine). Les modalités de calcul doivent prendre en compte la totalité du coût du logement et en particulier du montant réel des charges.

Garantir la vocation universaliste du logement social

Alors qu'à l'origine le logement social répondait à la problématique de loger les « travailleurs » à proximité des bassins d'emploi, le parc social est désormais conçu comme le logement « des plus démunis ».

Cette conception du logement social n'est pas sans conséquence sur la cohésion sociale. Elle conduit naturellement à « spécialiser » davantage le parc social, sous couvert d'offrir aux familles en difficultés les logements dont elles ont besoin.

La remise en cause du droit au maintien dans les lieux est devenue une injonction morale (« on n'a pas vocation à rester dans un logement social toute sa vie »). Cette injonction apparaît depuis que les familles subissent la pénurie de l'offre de logements.

La CSF refuse la vente du parc locatif social existant. Elle affirme son attachement au maintien dans les lieux et la reconduction tacite des baux dans le logement social, pour préserver la stabilité des liens sociaux et éviter la spécialisation des territoires.

La situation de pénurie en zone tendue ne doit pas conduire à opposer les publics entre eux. La CSF appelle donc le gouvernement à garantir la vocation universaliste du logement social.

La CSF est favorable à une politique volontariste en matière de mutation de logement. Elle propose donc d'évoluer vers un système qui permette aux locataires de garder le même prix, au m² de surface habitable, avant et après mutation.

Une politique cohérente pour le logement et l'aménagement urbain

Pour favoriser la mixité sociale, il est juste de permettre à des ménages défavorisés d'accéder à des logements situés dans des zones attractives. Néanmoins, il demeure bien plus compliqué d'orienter des ménages des classes moyennes vers des quartiers populaires.

La CSF constate qu'un quartier en voie de paupérisation entraîne une forte hémorragie sociale qui reste difficile à enrayer. La mixité est un objectif à atteindre mais aussi un équilibre à préserver sur le long terme.

Aussi, pour La CSF, le point-clé pour maintenir la mixité est la qualité de l'offre scolaire. Les ménages placent l'avenir de leurs enfants comme un enjeu central. L'école et ses enseignants doivent être soutenus afin de garantir une stabilité de l'équipe pédagogique soudée autour d'un projet d'établissement scolaire répondant aux attentes des parents.

L'augmentation continue du coût du logement depuis ces 15 dernières années force les familles à quitter les centres urbains devenus trop chers pour s'installer dans des zones plus abordables mais aussi bien plus éloignées nommées « périurbaines ». Bien souvent, ces territoires aux lisières des grandes agglomérations sont victimes d'une rupture d'égalité républicaine en raison du faible nombre des services publics et d'une offre insuffisante de transports en commun.

Ces dérives ne pourront être enrayerées qu'à la condition de produire de l'habitat répondant à l'ensemble des problématiques d'un cadre de vie harmonieux.

La CSF propose

- Faire de l'École un axe primordial de l'aménagement du territoire et du renouvellement urbain.
- Développer une offre scolaire d'excellence au sein des quartiers d'habitat social.
- Mettre en place un « observatoire des refus » afin de mesurer l'attractivité d'un quartier lors des attributions de logement et de mieux identifier les besoins des familles.
- Répondre aux besoins des nouveaux habitants, par un aménagement du territoire équilibré, impliquant le financement d'une politique volontariste de transports collectifs et de services publics.
- Renforcer la dotation de l'État aux collectivités.

Santé

La santé pour tous

La question de la santé est devenue une priorité pour les familles. Les réformes menées sur la santé n'ont pas eu que des effets positifs, loin de là. L'augmentation du reste à charge (franchises, participations forfaitaires, forfait hospitalier...), les déremboursements de médicaments pourtant prescrits, la banalisation des dépassements d'honoraires, le développement des déserts médicaux sont autant de difficultés d'accès aux soins pour les familles et sur lesquelles il est urgent d'agir. Au-delà de cela, c'est également toute velléité de mise en place d'une réelle politique de prévention qui est remise en question.

L'accès aux soins

La lutte contre l'augmentation du reste à charge et la privatisation de la santé

Au fur et à mesure des réformes, le reste à charge des frais de santé devient de plus en plus important. Cela a pour conséquence un report des remboursements sur les mutuelles et entraîne ainsi une augmentation de leurs cotisations, ce qui exclut des familles de ces remboursements, une situation inacceptable pour La CSF.

Face à des budgets de plus en plus contraints, toutes les familles ne peuvent plus faire face aux dépenses de santé et doivent reporter la consultation d'un médecin. Or nous le savons tous, reporter les soins revient à augmenter le risque de détecter une pathologie tardivement, ce qui entraînera une prise en charge des usagers plus lourde, un risque sur la santé, donc un coût augmenté pour la Sécurité sociale.

La CSF demande

- La suppression des franchises médicales et des participations forfaitaires qui grèvent le budget santé des familles, culpabilisent les malades et vont à l'encontre d'une politique de prévention efficace et nécessaire.
- La suppression des dépassements d'honoraires incompréhensibles et illisibles, pour les patients, peu contrôlables par les pouvoirs publics et financièrement lourds pour les usagers.

La généralisation du tiers payant

La CSF a revendiqué la généralisation du tiers payant, qui permet d'éviter une avance de frais, à tous les professionnels de santé depuis longtemps. Elle est, non seulement nécessaire pour que les familles modestes ou à faibles revenus ne les reportent pas ou ne renoncent pas aux soins, mais constitue le socle d'un véritable système de santé axé sur la prévention.

La dernière réforme de notre système de santé (Loi du 26 janvier 2016) ayant entériné le principe de généralisation du tiers payant, doit être mise en œuvre avant le 30 novembre 2017.

La CSF demande

Le maintien et la consolidation du tiers-payant généralisé, dans l'intérêt des familles.

Une réelle politique de lutte contre les déserts médicaux

Les zones rurales ne sont plus les seuls territoires à souffrir de l'absence de professionnels de santé. Aujourd'hui, tout le territoire est concerné, et les différentes mesures prises sur le sujet ne sont pas à la hauteur du problème ! Là encore, les freins financiers de même que les freins géographiques, sont importants.

Mais il existe également un réel problème de politique d'installation des médecins. En effet, l'accès aux études de médecine est bloqué alors même que l'on manque de médecins (spécialistes...) sur tout le territoire. Il semble donc nécessaire de réformer en profondeur ce système, en ouvrant plus largement l'accès aux études de médecine et en incitant les nouveaux médecins à s'installer dans des zones dépourvues de professionnels de santé.

La CSF demande

- La fin de la politique du numerus clausus dans le cursus des études de médecine.
- Une politique d'envergure de lutte contre les déserts médicaux. Elle doit se traduire par la mise en place des dispositifs d'accompagnement financier de l'État à la scolarité, dans le cursus médecine en échange d'une garantie d'installation des nouveaux diplômés dans une zone peu pourvue en professionnels de santé.

L'Aide médical d'État (AME)

La situation géopolitique du monde amène à accueillir chez nous des populations en danger et en souffrance. La France, terre d'accueil et pays des Droits de l'Homme, possède un dispositif louable qui permet de soigner ces populations, souvent en grandes difficultés et dans des situations d'urgence.

Il est nécessaire, pour un État responsable et prospectif, de veiller à ce que toutes les populations vivant sur son sol soient dans le meilleur état de santé possible.

La CSF demande

Le maintien de l'AME comme droit imprescriptible et inaliénable.

La priorisation des enjeux de santé environnementale

Glyphosate, perturbateurs endocriniens, pesticides dans l'environnement et dans les aliments, scandale des couches pour bébé et protections périodiques... sont autant d'éléments qui inquiètent les familles car vecteurs d'éléments potentiellement dangereux pour la santé et qui font pourtant partie de la vie quotidienne de nos concitoyens. Ces questions, à la frontière entre la santé publique et la santé environnementale constituent un réel enjeu pour l'avenir et les générations futures, déjà clairement menacées par le dérèglement climatique.

Répondre à l'urgence climatique ainsi qu'aux nouvelles attentes et exigences sociétales avec courage devient un devoir pour notre sauvegarde collective !

- La CSF demande que le gouvernement priorise systématiquement les enjeux de santé publique et d'environnement sur les intérêts économiques, court-termistes et d'un autre temps, de certains grands groupes agricoles et industriels.

Monde associatif

Reconnaissance et valorisation du modèle associatif

Les associations jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre société au quotidien. Elles occupent une place importante dans notre économie, tout en offrant à tous, la possibilité de participer à la vie sociale du pays.

Les associations contribuent à la décision démocratique, à la cohésion sociale et à l'animation des territoires. Elles ont un rôle clé dans le quotidien des français, elles sont présentes dans de nombreux domaines tels :

- le social : la plupart des structures d'accueil d'urgence aux personnes en détresse sont des associations
- le médico-social qui gère 75 % de l'hébergement médico-social privé (maisons de retraites, crèches...) et des associations qui ont un quasi-monopole dans le domaine du handicap
- l'éducation : 1/5 des enfants accueillis à l'école, au collège et au lycée, toutes les activités périscolaires, les classes de nature, colonies de vacances,...
- le socio-culturel et sportif
- l'intérêt général avec les mouvement d'éducation populaire comme la CSF, formation professionnelle, et l'insertion des personnes en difficulté...

Le monde associatif est de plus en plus mis à mal, tant dans ses financements que dans sa reconnaissance, alors qu'il est l'un des premiers employeurs de France.

Au niveau financement, la contribution de l'État diminue de manière continue et passe de moins en moins par des subventions, mais par des commandes publiques ou des appels d'offre auxquels les associations répondent au même titre que des entreprises privées.

Dans ces conditions, le recours au financement privé devient vital pour les associations. Mais des mouvements comme La CSF, reconnue comme organisation nationale de consommateurs et d'usagers, sont contraintes par la nécessité de préserver leur indépendance et donc leur légitimité.

Le développement d'instances privilégiant la parole d'une personne, dite qualifiée, aux dépens de celles des représentants associatifs portant une voie collective, interpelle sur la place faite au monde associatif aujourd'hui. Cette dernière draine des dynamismes, des savoir-faire, des engagements, du lien social et fédérateur, du développement économique. Il est un énorme pourvoyeur d'emplois dans notre pays.

Pour autant, ses financements sont de plus en plus restreints : le recours à des emplois qualifiés, tout comme la mise en place de projets, pourtant essentiels, sont de plus en plus compliqués et compromis.

Dans le contexte actuel, le dynamisme des associations et leur rôle de défense, d'éducation, d'accompagnement, de représentation de tous les publics sont essentiels à la cohésion sociale et à un mieux-vivre ensemble respectueux de tous.

Ce serait donc une perte préjudiciable à tous si elles venaient à disparaître, faute de soutiens financiers et politiques, car elles assurent souvent des missions que les services de l'Etat ne sont plus en mesure de garantir.

Les structures de La CSF constituent des espaces de lien social, d'accueil, d'information, d'orientation et de responsabilisation indispensables. La participation, l'implication des bénévoles sont capitales pour l'aboutissement des projets et actions. Ils doivent pouvoir combiner les missions d'animation, de représentation, de négociation à l'appui de techniciens formés. Mais les militants ne sont pas reconnus pour leur fonction.

Des innovations sont nécessaires pour faciliter la prise de congés professionnels ou pour indemniser les frais de garde d'enfants.

Cette prise de congé devrait également être élargie aux aidants familiaux quand ils doivent cesser une activité pour s'occuper d'un proche.

La CSF demande

- La garantie d'un financement pérenne pour le monde associatif palliant parfois les carences de l'État.
- L'instauration d'un véritable statut de l'élu associatif par l'extension du congé représentation, permettant l'autorisation d'un temps de participation des bénévoles à la vie de l'association (représentations, instances...).
- L'instauration d'un congé de formation correspondant aux compétences requises dans l'association.

Février 2019

La Confédération Syndicale des Familles

53, rue Riquet, 75019 Paris

Tél : 01 44 89 86 80

contact@la-csf.org – www.la-csf.org